



**Compte rendu COPIL NATURA 2000**  
**Site FR 7200691 « Vallée de l'Euille »**  
**du 14 décembre 2021 à Omet - Bilan d'activité 2021**

Membres participants :

- Monsieur François DAL'CIN, Maire d'Omet et Président du Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Oeuille.
- Monsieur René GAVELLO, Maire de Laroque.
- Monsieur Bernard DREAU, Adjoint au maire de Cadillac et Vice-Président du Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Oeuille.
- Madame Françoise NOUEL, Conseillère municipale à la mairie de Cadillac.
- Monsieur Didier AUDOIT, Président du Syndicat intercommunale des eaux et de l'assainissement des deux rives.
- Monsieur Sylvain BROGNIEZ, Cellule d'assistance territoriale rivière et zones humides au Département de la Gironde.
- Monsieur Pierre TRESARRIEU, Fédération départementale des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde.
- Monsieur Grégory POIS, Association départementale des piégeurs agréés de Gironde.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Monsieur Yann MONTMARTIN, Responsable du pôle environnement à la chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Marion DELOBEAU, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Camille HUET, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Monsieur Quentin DILASSER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure excusée :

- Monsieur Vincent FERRIER, Sous-Préfet de Langon.
- Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine
- Office François de la Biodiversité.
- Monsieur Ghislain PONCIN du Syndicat de bassin versant de l'Oeuille.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 14 décembre en présentiel dans la salle des associations de la Mairie d'Omet, sous la présidence de Madame Sophie EYHERABIDE, représentante de Monsieur le Sous-Préfet de Langon, excusé.

---

Monsieur le Maire d'Omet souhaite la bienvenue à la Mairie d'Omet à l'ensemble des participants à ce COPIL Natura 2000.

Madame EYHERABIDE adresse un message de bienvenue aux membres participants rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine). La présentation est téléchargeable sur le serveur du CEN dédié au site et sur le site de la préfecture de la Gironde :

<https://vallee-euille.fr>

Ou

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

Monsieur DILASSER (CEN Nouvelle-Aquitaine) rappelle que l'année 2020/2021, objet de ce COPIL, marque la deuxième année de la deuxième phase d'animation.

Il souhaite souligner l'intérêt du partenariat entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture de la Gironde dans le cadre du groupement pour la co-animation du site.

Par ailleurs, l'animation Natura 2000 sur le site de la vallée de l'Euille s'inscrit aussi dans une démarche plus large de maîtrise d'usage et foncière menée par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, et grâce au soutien de nos partenaires financiers et techniques, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine, l'antenne Gironde du CEN développe une approche foncière et partenariale en articulation et en complémentarité notamment avec le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille.

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille qui couvre un peu moins de 350 ha sur le bassin versant de l'Euille et de certains de ses affluents (Saint-Pierre-de-Bat et Boye), en lit mineur et majeur. Il s'étend sur 11 communes depuis Cadillac jusqu'à Targon et deux communautés de communes de l'Entre-Deux-Mers. Il permet la conservation de trois habitats (dont un prioritaire) et 10 espèces d'intérêt communautaire (dont une prioritaire), essentiellement liées au cours d'eau.

*Les membres du COPIL souhaiteraient savoir si des extensions de site Natura 2000 sont encore possibles. La vallée du Ricaud, qui supporte des enjeux similaires à la vallée, ainsi que des habitats remarquables à hêtraies (forêts et micro-forêts relictuelles), a été exclue du classement. Néanmoins, des coupes à blanc sont observées sur ce secteurs.*

*Les services de l'Etat considèrent que la réseau Natura 2000 est maintenant structuré, mais que si une volonté existe localement pour étendre la site, il est nécessaire que :*

- 1- l'extension concerne un territoire reconnu comme étant à enjeux aux regards des objectifs de la directive Habitats-Faune-Flore ;*
- 2- cela soit acté par une ou plusieurs fiches actions dans le DOCOB ;*
- 3- l'extension soit validée en COPIL.*

*Au regard des éléments fournis en séance, il semblerait que le premier point soit acté (une analyse ultérieure sur la base des données disponibles ou à fournir par les membres du COPIL permettra de confirmer les enjeux). Le COPIL demande à l'unanimité qu'une fiche action portant sur l'extension du site sur le Ricaud lui soit soumise lors de la prochaine réunion du comité de pilotage.*

La DDTM de la Gironde demande donc à l'animateur de fournir cette fiche pour le prochain comité de pilotage qui se tiendra en fin d'année 2022 (des sollicitations de l'animateur seront réalisées dans ce sens auprès des membres du COPIL au cours de l'année).

De plus, la DDTM précise que les problèmes présentés de coupes à blanc sur le secteur de la vallée du Ricaud ne seront pas résolus avec le classement en Natura 2000. En effet, si les boisements impactés couvrent une surface de moins de 25 ha, ces derniers ne sont alors pas soumis à un plan simple de gestion et donc à des obligations de gestion durables. Et donc pas soumis à évaluation incidence dans le cadre de Natura 2000. Il est néanmoins possible de classer les boisements le nécessitant au niveau du PLU (les ripisylves par exemple).

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2020-2023.**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est assurée, via un marché public, par un groupement constitué du CEN Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY animateur du site. Dans ce cadre, les missions portent principalement sur de l'animation territoriale dans l'objectif de faire émerger des démarches contractuelles (contrat Natura 2000 et Charte) et/ou projets contribuant au DOCOB, l'accompagnement des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniale.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU co-animatrice du site, assistée de Marion DELOBEAU et de Camille HUET. Elle a en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques.

- **Actions entreprises en 2020/2021.**

- Réalisation d'une notice de gestion. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Ce document sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site. En 2021, le CEN Nouvelle-Aquitaine a accompagné la Communauté de communes Convergence Garonne pour analyser quelles actions inscrites au plan de gestion pourraient faire l'objet d'un contrat Natura 2000.

Tableau I : Actions du plan de gestion du Lac de Laromet pouvant ouvrir droit à financement de Natura 2000 au travers des contrats.

Code de l'action	Dénomination de l'action
RE1_1	Restauration de la structure de la ripisylve
GE1_4	Gestion de la ripisylve
GE1f_7	Gestion de la structure des ripisylves en mauvais état de conservation
GE3_6	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
GE3f_8	Préservation de milieux boisés sénescents
GE3f_9	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier
TU2_2	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire
TU2_4	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts sur les espèces sensibles
TU3f_6	Irrégularisation de peuplements forestiers

- Charte Natura 2000. Sur trois propositions formulées auprès de propriétaires et exploitants agricoles, aucune n'a jusqu'ici abouti. Il est indiqué aux collectivités participantes du COPIL qu'elles peuvent valoriser, si elles le souhaitent, leurs

pratiques existantes en faveur de la biodiversité par la signature de cette charte. Aucun engagement financier n'est nécessaire dans ce cadre, il suffit d'elle se rapprocher de l'animateur Natura 2000 du site pour appréhender les attendus.

Tableau II : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Période</b>	<b>Commune</b>	<b>Milieu concerné</b>	<b>Activité concerné</b>	<b>Surface (ha)</b>
<b>Association 1</b>	2020-2025	-	-	Naturaliste	-
<b>Acteur socio-économique 1</b>	2017-2022	Laroque	Formations herbeuses	-	1,35

- Mesures agro-environnementales et climatiques. Une enquête auprès des principaux viticulteurs (trois) du site a été menée. Aucun de ces propriétaires/exploitants ne souhaitent bénéficier de diagnostics d'exploitations en vue de la contractualisation de MAEC. La démarche MAEC en viticulture nécessite une déclaration à la politique agricole commune (PAC). Ce préalable est assez peu usité dans le monde de la viticulture.

*Les collectivités territoriales peuvent renvoyer vers le CEN Nouvelle-Aquitaine ou la chambre d'agriculture les propriétaires ou les exploitants souhaitant avoir des informations, ou ceux souhaitant s'investir dans la démarche. Dans ce cadre, le CEN ou la chambre d'agriculture prendront contact avec ces personnes pour leur présenter la démarche et engager s'ils le souhaitent un diagnostic de leur propriété ou de leur exploitation.*

*La dynamique sur le site est assez faible. Les résultats sont décevants et semblent en contradiction avec la déprise viticole observée sur le territoire. Il est rappelé qu'il est possible de bénéficier d'aide à la reconversion de terres en prairie au travers des MAEC.*

*Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture va reprendre contact avec les 16 viticulteurs qu'elle avait déjà rencontré pour vérifier que la crise économique touchant le secteur n'a pas fait évoluer leur positionnement.*

- Etude d'incidence : deux projets ont été soumis à ce régime en 2020-2021 (détail dans la table ci-dessous). Le premier a concerné la construction de quatre hébergements insolites sur une commune ne disposant pas de plan local d'urbanisme soumis à évaluation environnementale ; le second a porté sur le passage du Tour de France au niveau de Cadillac.

*Sur ce dernier, la DDTM souhaite souligner la mobilisation des communes et remercier les équipes techniques pour que cet évènement sportif n'impacte pas les milieux sensibles.*

Tableau III : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

<b>Identifiant</b>	<b>Procédure</b>	<b>Objet</b>	<b>Surface</b>	<b>% de la surface du site</b>	<b>Avis du service instructeur</b>
Projet 1	Loi sur l'eau	Construction d'un lotissement	Non significatif car indirect	-	Demande de précisions / validé
Projet 2	Permis de construire	Quatre hébergements	100 m <sup>2</sup>	~ 0%	Non communiqué
Projet 3	Manifestation sportive	Passage du Tour de France	Non significatif	-	Accordé sous réserve

- **Suivi de la population de chauves-souris.**

Cette action de suivi est menée par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site. **Ce suivi montre une légère baisse du nombre de juvéniles de grand-murin.**

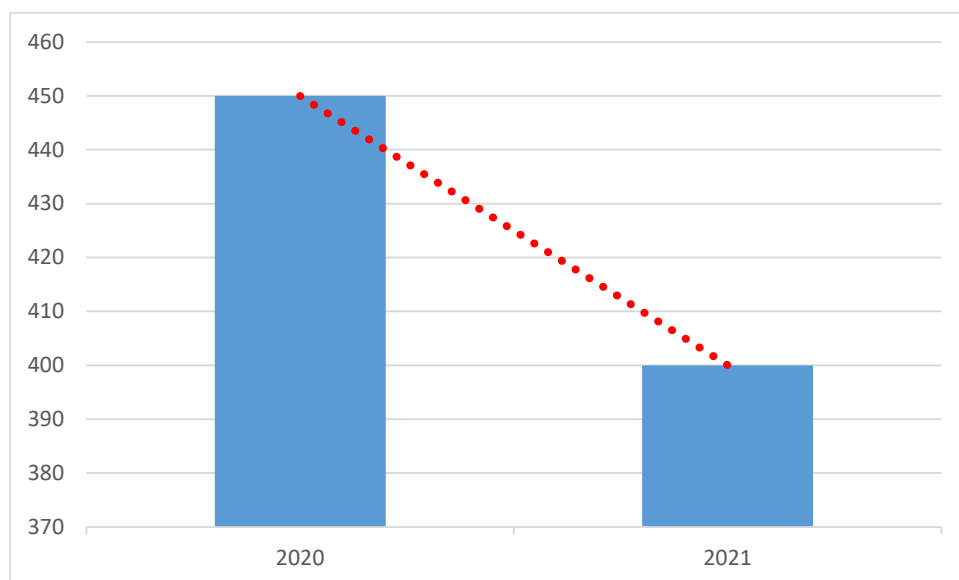


Figure 1 :  
Evolution de la  
population de  
grand murin sur  
le site

Il semble que la météo sur les saisons printanières et estivales puisse avoir un impact sur l'activité de chasse des chauves-souris et par conséquent sur l'alimentation des juvéniles ou la reproduction.

D'un point vu plus global, l'évolution de la population de murins de grande taille est similaire à l'évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, animateur aquitain de la déclinaison régionale du Plan national d'actions sur les chauves-souris).

La perte des habitats naturels de chasse et la perte de biomasse alimentaire peuvent être avancées pour expliquer plus généralement l'érosion observée des populations de chauves-souris à l'échelle nationale.

- **Actions de communication et de sensibilisation**

Une nouvelle page internet du site a été mise en ligne lors du deuxième trimestre 2021. 55 visiteurs sont venus sur la page et ont consulté 155 pages. Cette page intègre de nouvelles rubriques :

- o une page d'accueil avec des actualités ;
- o une page de présentation de la démarche Natura 2000 à différentes échelles géographiques ;
- o une page de présentation du site avec une cartographie et la liste des espèces ;
- o une page dédiée aux outils de gestion avec les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et la charte ;
- o une présentation des évaluations des études d'incidence ;
- o un formulaire de contact ;
- o une rubrique spécifique de téléchargement des principaux documents de la vie du site.

Parallèlement, une newsletter présentant les principales actualités du site et nationales a été réalisée en novembre 2021 et envoyée à 75 destinataires.

**Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site suivant : <https://vallee-euille.fr/>.** Ce site est transférable en cas de changement d'animateur.

- **Présentation du programme d'animation foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine sur le site.**

Le CEN présente la démarche d'animation foncière qu'il conduit en Gironde et plus spécifiquement sur le site Natura 2000 dans le cadre de la feuille de route régionale Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche se veut être en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques publiques du territoire et support de projets agro-environnementaux pour la gestion des sites. Dans ce cadre, le CEN a identifié le Boisement du vallon de la Boye comme secteur de fort intérêt dans ce cadre (cf. Tableau III). Ce point pourrait représenter une perspective fédératrice en 2022, avec les partenaires locaux, et en appui de l'animation du site et des objectifs Natura 2000 de protection et de valorisation du patrimoine naturel.

*Tableau III : Secteur d'intérêt pour le CEN NA dans le développement d'une stratégie de conservation de la biodiversité.*

Nom de l'entité	Commune	Surface	Enjeux
Boisement du vallon de la Boye	Omet, Donzac et Benauges	36 ha	Boisement alluviaux et boisement acidiphile / carrières souterraines

- **Accompagnement de l'animateur aux actions du territoire.**

L'animateur a participé aux réunions autour du plan de gestion et de mise en valeur du lac de Laromet piloté par la Communauté de communes Convergence Garonne (Cf. partie dédiée à la contractualisation).

Par ailleurs, l'animateur a également suivi les travaux autour de la rédaction du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Euille, et notamment les discussions autour de l'avenir du plan d'eau de Targon et la mise en œuvre du plan de gestion et de restauration de la rivière.

- **Programme d'action et perspectives pour 2021-2022.**

- Prise de contact élargie auprès de toutes les collectivités du site.
- Poursuite des démarches de diagnostic d'exploitation (MAEC/Charte).
- Poursuite des démarches de diagnostics parcellaires (Contrat Natura 2000/Charte).
- Propositions de contractualisations (Charte/Contrat).
- Appui aux démarches du territoire (SCOT, PLU, etc.).
- Intégration d'une nouvelle fiche action autour de l'extension du site sur le secteur du Ricaud.
- Réalisation d'animation foncière sur les secteurs identifiés en articulation avec l'animation du site (dans le cadre de la démarche foncière du CEN Nouvelle-Aquitaine).

*Dans le courant de l'année 2022, la DDTM de la Gironde interrogera les collectivités locales pour savoir si ces dernières seraient susceptibles de porter l'animation Natura 2000 pour la prochaine tranche d'animation 2023/2025.*

- **Relevé de décisions.**

Le bilan d'animation est validé.

Le programme 2021-2022 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,  
ou son représentant

S. EYHERABIDE